



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Burundi

Question écrite n° 8885

Texte de la question

M. Gerard Vignoble attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation préoccupante au Burundi. En effet ce pays, qui était sur la voie de la démocratie et de la réconciliation nationale, vient de voir ce processus difficile interrompu par un coup d'état militaire qui entraîne des massacres et des vagues de tueries. Les images transmises par la télévision sont malheureusement là pour en témoigner. La présence française a toujours été active dans ce pays et la France ne peut rester indifférente au sort des populations civiles, victimes des pillages, meurtres et autres exactions des bandes armées. Il lui demande de préciser la position du Gouvernement sur ce putsch et de lui indiquer les mesures que la France souhaite promouvoir pour que toute la lumière soit faite sur ces événements et pour que ce pays puisse retrouver rapidement le chemin d'un développement respectueux du pluralisme et de l'intégrité de la personne humaine.

Texte de la réponse

Des qu'a été connue la tentative de coup d'Etat du 21 octobre visant à remettre en cause les résultats des scrutins de juin dernier dans un pays où la transaction démocratique était jusqu'alors exemplaire, la France a condamné fermement cet événement et a, par une diplomatie active, favorisé des prises de position dans le même sens du conseil de sécurité et de l'assemblée générale des Nations unies. Elle a par ailleurs réagi sur le plan humanitaire. Outre une aide conséquente destinée aux réfugiés burundais au Rwanda, elle a renvoyé au Burundi une équipe médicale ainsi que du matériel, des vivres et des médicaments et a répondu à l'appel de fonds lancé par le HCR. Nous poursuivons actuellement ces opérations par l'octroi d'une aide d'urgence et de nouveaux envois. Notre action immédiate a visé à conforter le gouvernement légal qui, constitutionnellement, détient le pouvoir après le décès du président Ndadaye et du président de l'assemblée nationale. À cette fin, nous avons accueilli à la résidence de France l'épouse et les enfants du président Ndadaye et avons donné refuge à l'ambassade à la majeure partie du gouvernement légal. Nous avons dans le même temps isolé les mutins en suspendant notre coopération militaire et civile, à l'exception de l'aide humanitaire. Après l'échec du coup d'Etat, la France a répondu favorablement à une demande du Gouvernement en matière de sécurité et repris sa coopération militaire pour appuyer la formation d'un dispositif national de sécurité des personnalités. Cette action a été déterminante pour la restauration de l'état de droit, les membres du Gouvernement ayant pu ainsi reprendre leurs activités. Nous avons, dans le même esprit, repris notre coopération civile. Environ quatre-vingts coopérateurs français travaillent au Burundi et des projets de développement rural, de santé, d'urbanisme et d'appui à l'éducation étaient en cours au moment des événements, représentant un effort de plusieurs dizaines de millions de francs. Notre programme de coopération pour 1994 est réaménagé pour tenir compte des nouveaux besoins. L'OUA a décidé l'envoi au Burundi d'une mission destinée à la protection, à l'observation et au rétablissement de la confiance. Nous soutenons activement ce projet auquel nous accorderons une assistance. La France ne ménagera pas ses efforts pour aider le gouvernement burundais à répondre aux aspirations démocratiques de la grande majorité de la population.

Données clés

Auteur : [M. Vignoble Gérard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8885

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4301

Réponse publiée le : 3 janvier 1994, page 30